

**Vue d'ensemble de la coopération entre
l'Agence des droits fondamentaux
de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe**

Rapport 2022

Table des matières

Partie I : Que souhaitons-nous accomplir et comment nous coopérons ?	3
1.1. Introduction	3
1.2. Principaux objectifs	3
1.3. Méthodes et analyse de la coopération	4
1.3.1. Mécanismes permanents de coopération	4
1.3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel.....	4
2. Coopération interinstitutionnelle et réglementaire en 2022	6
2.1. Coopération institutionnelle et réglementaire	6
2.2. Coopération entre la FRA et le CdE sur les manuels	7
2.3. Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS) 9	
2.4. Forum des droits fondamentaux.....	9
3. Coopération opérationnelle en 2022.....	10
3.1. Égalité, Roms et droits sociaux	10
3.1.1. Lutte contre le racisme et la discrimination.....	10
3.1.2. Inclusion des Roms	11
3.1.3. Droits sociaux.....	11
3.1.4. Droits de l'enfant	11
3.2. Justice, numérique et migration	12
3.2.1. Intelligence artificielle, mégadonnées et protection des données	13
3.2.2. Migration et asile	13
3.3. Structures et mécanismes des droits de l'homme	14
3.4. Communiquer sur les droits.....	15
4. Perspectives de coopération en 2023	16

Partie I : Que souhaitons-nous accomplir et comment nous coopérons ?

1.1. Introduction

La coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Conseil de l'Europe (CdE) repose sur le règlement portant création d'une Agence des droits fondamentaux¹ et sur l'accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe (l'accord UE-CdE), adopté en 2008, qui établit un cadre général de coopération entre la FRA et le CdE². Il vise à assurer la complémentarité et la valeur ajoutée des travaux de la FRA et du CdE et à éviter les doubles emplois.

La coopération entre la FRA et le CdE n'a cessé, ces dernières années, d'évoluer. Elle va dans le sens d'une amélioration de la coordination des activités et des synergies entre la FRA et le Secrétariat du CdE, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme et la Commissaire aux droits de l'homme du CdE, ainsi que d'autres entités du CdE.

Le présent rapport expose les principaux objectifs et méthodes de cette coopération. Il donne aussi des exemples concrets d'activités de coopération menées les domaines pertinents entre le 1^{er} janvier 2022 et la mi-octobre 2022.

1.2. Principaux objectifs

Dans le cadre de leur coopération, le CdE et la FRA partagent des objectifs et des priorités stratégiques ayant trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme, sur la base de l'accord UE-CdE.

La coopération est essentiellement axée sur :

- l'élaboration de projets conjoints dans des domaines d'intérêt commun,
- l'instauration d'un dialogue avec des parties prenantes pour améliorer le respect des droits de l'homme en Europe,
- la coordination des activités de communication pour sensibiliser aux droits de l'homme,
- l'information régulière et réciproque sur les résultats des activités de chaque organisation,
- l'échange de données et de résultats et la consultation réciproque au niveau opérationnel, afin d'assurer une contribution et un soutien dans l'élaboration des études et des recherches de la FRA et dans les activités normatives, de monitoring et de coopération du CdE.

¹ Règlement du Conseil (UE) 2022/555 du 5 avril 2022 modifiant le Règlement (CE) n° 168/2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO 2022 L 108 ; Règlement (CE) n° 168/2007 du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, JO 2007 L 53.

² Accord entre la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe sur la coopération entre l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, JO 2008 L 186.

1.3. Méthodes et analyse de la coopération

1.3.1. Mécanismes permanents de coopération

Les différents mécanismes prévus dans le règlement portant création de la FRA et dans l'accord entre l'UE et le CdE garantissent la complémentarité dans la relation entre les deux organisations.

L'article 9 du règlement révisé portant création de la FRA prévoit des consultations entre cette dernière et le CdE lors de l'élaboration des programmes de travail annuels et du Rapport Annuel de l'Agence. Ainsi, les priorités, les activités et les conclusions du CdE sont dûment prises en compte dans les documents clés de la FRA en général.

Le CdE nomme un membre indépendant appelé à siéger au Conseil d'administration et au Bureau exécutif de la FRA qui participe également, avec droit de vote, à la sélection des membres du comité scientifique de la FRA.

Un représentant du Secrétariat du CdE est présent en qualité d'observateur aux réunions du Conseil d'administration de la FRA ainsi qu'aux réunions du comité de rédaction du rapport annuel du Conseil d'administration (AREdit).

Une fois par an, un haut représentant du CdE est invité à intervenir devant le Conseil d'administration de la FRA, ce qui permet d'avoir un échange de vues entre les deux organisations et au Conseil d'administration de l'Agence d'être pleinement informé des activités principales prévues par le CdE et des synergies avec les travaux de la FRA.

Le Directeur de la FRA et la personnalité indépendante nommée par le CdE au Conseil d'administration et au Bureau exécutif de la FRA ont des échanges de vues périodiques avec le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et son Groupe de rapporteurs sur les relations extérieures (GR-EXT), visant à renforcer davantage l'efficacité de la coopération entre les deux organisations.

De plus, l'article 3 de l'accord l'UE-CdE dispose que chaque entité désigne une personne de référence spécialement chargée des questions liées à leur coopération.

Les services des deux organisations contribuent aux travaux de l'autre partie à différents stades des activités et des projets. Enfin, les réunions interinstitutionnelles contribuent à renforcer la collaboration.

1.3.2. Formes de coopération au niveau opérationnel

La coopération opérationnelle entre la FRA et le CdE est un processus quotidien constant. Elle prend diverses formes : consultations sur des projets et des activités donnés, échanges réguliers de données et d'informations, participation à des auditions de l'Assemblée parlementaire du CdE (APCE), participation aux réunions préparatoires de projets, projets et activités communs, octroi à l'Agence du statut d'observateur auprès de plusieurs comités intergouvernementaux et comités de suivi du CdE, participation aux structures respectives de la société civile, et renvois mutuels aux travaux de l'autre.

Les personnes de référence désignées par le CdE et l'Agence sont informées de ces activités et échangent des informations régulièrement, de manière à pouvoir faciliter le processus et à en garantir la continuité et la cohérence. Le 3 janvier 2022, le CdE a désigné M. Daniele Cangemi comme nouvelle personne de référence.

Depuis 2019, une réunion biennale a lieu entre les équipes de direction de la FRA et du CdE afin de renforcer encore la coopération et d'échanger des vues sur les priorités actuelles et futures respectives. En 2022, la réunion biennale s'est tenue le 6 septembre à Vienne.

La FRA coopère au niveau opérationnel avec plusieurs instances, services, mécanismes de suivi et comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe. Un rapport détaillé de cette coopération figure au chapitre 3.

La FRA s'appuie, dans ses travaux, sur les normes du CdE. Elle tient dûment compte des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la manière dont ils sont exécutés, notamment au sein de l'UE, des décisions et des conclusions du Comité européen des droits sociaux (CEDS), des rapports et des activités d'autres organes de suivi et comités intergouvernementaux du CdE ainsi que des rapports de la Secrétaire Générale du CdE, de la Commissaire aux droits de l'homme et de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés du CdE.

Les travaux de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE renvoient très souvent aux normes du CdE, qu'ils renforcent dans le contexte de l'UE. Charterpedia, la base de données de la FRA sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE, comprend aussi des références de la Cour européenne des droits de l'homme à la Charte. La FRA gère une plateforme en ligne, le système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)³, qui donne des renseignements sur les engagements et le respect des mécanismes de suivi du CdE.

À leur tour, les données et les conclusions de la FRA étaient les travaux du CdE. La Cour européenne des droits de l'homme et le CEDS citent régulièrement dans leur jurisprudence les rapports de l'Agence. Par exemple, la Cour européenne des droits de l'homme a récemment cité les recommandations de la FRA en matière d'évaluation d'âge et de prise d'empreintes digitales des enfants⁴ dans le cadre des procédures d'asile⁵.

La FRA coopère aussi avec la Commission Européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) dans le cadre de ses travaux de monitoring. Les rapports et autres documents de l'ECRI renvoient régulièrement aux publications de la FRA. La FRA a contribué à l'élaboration de la Recommandation de politique générale n° 5 révisée sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans⁶, qui fait référence à plusieurs publications de la FRA, et le rapport annuel 2021 de l'ECRI⁷ renvoie à la deuxième enquête de la FRA sur les personnes LGBTI⁸. Les conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations adressées à la Roumanie⁹ mentionnent la contribution nationale au rapport de 2021 sur les droits fondamentaux¹⁰.

³ [Le système d'information sur les droits fondamentaux de l'UE \(EFRIS\)](#) est disponible sur le site web de la FRA

⁴ FRA (2018), [Age assessment and fingerprinting of children in asylum procedures – Minimum age requirements concerning children's rights in the EU](#), 2018 (anglais uniquement).

⁵ Cour Européenne des droits de l'homme, *Darboe and Camara c. Italie* (Affaire no. 5797 / 17), 21 juillet 2022.

⁶ Conseil de l'Europe, ECRI (2021), [Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI \(révisée\) sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans](#), adoptée le 8 décembre 2021.

⁷ Conseil de l'Europe, ECRI (2022), [Rapport annuel sur les activités de l'ECRI couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021](#), Strasbourg, CdE, juin 2022.

⁸ FRA (2020), [EU-LGBT II: A long way to go for LGBTI equality \(anglais uniquement\)](#), Luxembourg, Office des Publications.

⁹ Conseil de l'Europe, ECRI (2022), [Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Roumanie](#), mars 2022.

¹⁰ Iordache, R., Ionescu, I., Tarnovschi, D., Voicu, O., Cristinel, B and Gîrlescu, O. (2021), Contribution nationale du FRANET au rapport sur les droits fondamentaux 2021 (Roumanie), Vienne, FRA.

Des renvois à la coopération avec la FRA figurent aussi dans le rapport annuel d'activité publié par la Commissaire aux droits de l'homme du CdE¹¹.

Le troisième rapport général¹² du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) renvoie à l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes¹³, qui est aussi mentionnée dans le Rapport d'évaluation de référence sur la Roumanie¹⁴. Des références à plusieurs enquêtes de la FRA figurent aussi dans le document publié par le Conseil de l'Europe concernant la mise en œuvre non discriminatoire des mesures adoptées conformément à la Convention d'Istanbul¹⁵. Ces renvois contribuent à la diffusion, sur une base réciproque, des résultats des activités respectives du CdE et de la FRA. La consultation et le retour d'informations ainsi que la participation à des réunions et à des manifestations font désormais partie intégrante des méthodes de travail des deux organisations.

2. Coopération interinstitutionnelle et réglementaire en 2022

2.1. Coopération institutionnelle et réglementaire

Philippe Boillat, la personnalité indépendante désignée par le CdE, participe aux réunions du Conseil d'administration et du Bureau exécutif de la FRA. Il est aussi membre, et actuellement président, du Comité AREDIT. Le représentant du Secrétariat du CdE prend part aux réunions du Conseil d'administration de la FRA en qualité d'observateur.

La Commissaire aux droits de l'homme du CdE a eu un échange de vues en ligne avec le personnel de la FRA le 14 février.

Le directeur de la FRA a eu, le 6 juillet 2022, un échange de vues avec les Délégués du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. L'échange s'est concentré sur la complémentarité et la cohérence des travaux du CdE et de la FRA et la coopération entre les deux institutions, sur les liens entre les priorités de la présidence irlandaise du Conseil de l'Europe et les travaux de la FRA, sur les conséquences de la guerre en Ukraine pour les droits fondamentaux, et sur les défis en matière de droits fondamentaux au sein de l'Union européenne.

En octobre, le directeur de la FRA a rencontré la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, le Président de l'APCE, la Commissaire aux droits de l'homme du CdE, la Directrice Générale de la démocratie et de la dignité humaine et le Président de la Conférence des OING du CdE.

Le directeur de la FRA s'adressera au Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures (GR-EXT) le 15 novembre 2022 et mettra l'accent sur la coopération entre la FRA et le CdE, en particulier la coopération sur les manuels conjoints

¹¹ Commissaire aux droits de l'homme du CdE (2022), [Rapport annuel d'activité 2021](#), Strasbourg, 26 avril 2022.

¹² Conseil de l'Europe, GREVIO (2022), [3^e rapport général sur les activités du GREVIO](#), Strasbourg, juin 2022.

¹³ FRA (2014), [La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE](#), Luxembourg, Office des Publications.

¹⁴ GREVIO (2022), [Rapport d'évaluation de référence sur la Roumanie](#), Juin 2022.

¹⁵ Conseil de l'Europe (2022), [Assurer une mise en œuvre non discriminatoire des mesures contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique : article 4, paragraphe 3 de la Convention d'Istanbul](#), Strasbourg, Mars 2022.

et dans des domaines thématiques clés tels que la migration, les droits des enfants et l'intelligence artificielle.

L'Agence a consulté le CdE au sujet du document de programmation 2023-2025 de la FRA et du programme de travail annuel de la FRA en 2023, créant ainsi des synergies programmatiques entre les deux organisations.

2.2. Coopération entre la FRA et le CdE sur les manuels

Les manuels élaborés conjointement par le CdE, la Cour européenne des droits de l'homme et la FRA depuis 2011 résultent d'une coopération fructueuse et de la complémentarité entre la FRA et le CdE.

Ils portent sur des domaines divers et cruciaux, notamment la protection des données, l'asile, les frontières et l'immigration, le droit en matière de non-discrimination, les droits de l'enfant et l'accès à la justice. Ils examinent le droit européen émanant tant de l'UE que du CdE, dont la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme. Ils s'adressent aux praticiens du droit et constituent un guide accessible aux différentes normes européennes dans le domaine visé. Les manuels sont considérés des textes de référence, notamment lors du développement de cours du programme HELP (le programme européen de formation aux droits de l'homme des professionnels du droit) avec la participation de la FRA, comme indiqué en détail ci-après.

De nombreuses parties prenantes se sont déclarées très satisfaites des manuels. Les statistiques sur les téléchargements à partir des sites web de la FRA et du CdE et la diffusion par l'Office des publications de l'UE témoignent de l'intérêt porté à ces manuels.

Les chiffres globaux au 30 juin 2022 indiquent par exemple que le manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration a été téléchargé 109 719 fois, dans plusieurs langues et éditions, depuis les sites internet de la FRA et de la Cour européenne des droits de l'homme. Le manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant a été téléchargé 84 951 fois, le manuel de droit européen en matière de non-discrimination 65 387 fois, le manuel de droit européen en matière de protection des données l'a été 61 766 fois dans plusieurs langues et éditions), et le manuel de droit européen en matière d'accès à la justice 48 348 fois.

En outre, pendant le premier semestre 2022, l'Office des publications de l'UE a diffusé 6 284 copies des manuels dans plusieurs langues et éditions, dont : 3 788 copies du *Manuel de droit européen en matière de protection des données* ; 1 224 copies du *Manuel de droit européen en matière de non-discrimination* ; 737 copies du *Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant* ; 483 copies du *Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration* ; et 52 copies du *Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice*.

Les évolutions notables concernant les manuels en 2022 figurent ci-après :

Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant

La version mise à jour du manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant¹⁶ a été publiée le 7 avril 2022, après consultation et révision de collègues de la FRA, de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Division des droits des enfants du CdE, en coordination avec le Service de la Charte sociale européenne. Il montre comment la

¹⁶ FRA, CdE et Cour européenne des droits de l'homme (2022), [Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant \(disponible en anglais uniquement\)](#), Luxembourg, Office des publications.

législation et la jurisprudence européennes tiennent compte des intérêts et des besoins spécifiques des enfants et en font la promotion.

Il est prévu de le traduire en italien et en français avant fin 2022, et en six autres langues en 2023.

Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration

La version actualisée en 2020 du *Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration*¹⁷ a été publiée en espagnol en 2022. Elle est également disponible en anglais, français, allemand et italien. Elle constitue un guide accessible et complet aux différentes normes juridiques européennes en matière d'asile, de frontières et d'immigration, qui émanent à la fois de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

Il est prévu de traduire le manuel en bulgare, grec, croate, hongrois, polonais et slovène avant fin 2022, et en neuf autres langues en 2023.

Manuel de droit européen en matière de non-discrimination

L'édition 2018 du manuel de droit européen en matière de non-discrimination¹⁸ est désormais disponible aussi en estonien, danois, letton et maltais. Le manuel examine le droit européen en matière de non-discrimination découlant des directives de l'UE et de la Convention européenne des droits de l'homme. Il est aussi disponible en bulgare, croate, tchèque, néerlandais, anglais, finnois, français, allemand, grec, hongrois, italien, coréen, lituanien, portugais, roumain, slovaque, slovène, espagnol et suédois.

Manuel de droit européen en matière de protection des données

En 2022, l'édition 2018 du manuel¹⁹ a été mise en ligne en letton. Il sera disponible en portugais et en suédois avant la fin de l'année. Des exemplaires peuvent aussi être commandés en bulgare, croate, danois, néerlandais, anglais, estonien, finnois, français, allemand, grec, hongrois, italien, lituanien, slovaque, slovène, polonais, roumain et espagnol. Le Conseil de l'Europe a ajouté une version arabe, géorgienne et ukrainienne. Ce manuel est conçu de façon à permettre aux praticiens du droit qui ne sont pas spécialisés dans la protection des données de se familiariser avec ce domaine du droit.

Manuel de droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux

Ce manuel sera élaboré en réponse à une demande du Parlement européen. Il mettra en évidence les enjeux fondamentaux des enquêtes sur la cybercriminalité et dressera la carte des obligations positives des États pour garantir le respect des droits fondamentaux des victimes de la cybercriminalité, notamment celles en situation de vulnérabilité.

La FRA et le CdE ont mené une évaluation conjointe des offres de consultants pour l'élaboration du Manuel, et le contrat devrait être signé avant la fin de l'année. Le manuel sera finalisé par la FRA, en coopération avec le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme, sur la base d'un projet préparé par un consultant externe.

¹⁷ FRA, CdE et Cour européenne des droits de l'homme (2020), [Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration – Édition 2020](#), Luxembourg : Office des publications.

¹⁸ FRA, CdE et Cour européenne des droits de l'homme (2018), [Manuel de droit européen en matière de non-discrimination - édition 2018](#), Luxembourg : Office des Publications.

¹⁹ FRA, CdE et Cour européenne des droits de l'homme (2018), [Manuel de droit européen en matière de protection des données – Édition 2018](#), Luxembourg : Office des publications.

2.3. Système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)

EFRIS est un portail d'accès unique à l'information en matière de droits de l'homme provenant du CdE, des Nations Unies et de l'UE. Les mécanismes du CdE et les conclusions de ses organes de suivi bénéficient d'une plus grande visibilité dans le contexte européen grâce à l'EFRIS. En guidant les utilisateurs vers les bases de données des mécanismes du CdE, EFRIS contribue à améliorer l'utilisation des résultats des mécanismes de suivi du CdE et le référencement des conclusions pertinentes par les décideurs et les législateurs de l'UE.

La Commission européenne a consulté EFRIS pour son rapport annuel sur l'État de droit.

Conformément à l'échange de lettres en vue d'une coopération sur l'EFRIS signées par le directeur de la FRA et le Secrétaire Générale du CdE, la coopération étroite avec le CdE s'est poursuivie en 2022, et des experts du CdE ont participé activement aux réunions du groupe consultatif d'EFRIS (qui réunit les principaux partenaires et fournisseurs de données).

En 2022 ont été ajoutés à EFRIS les mécanismes du CdE suivants : le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), et la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Ceux-ci s'ajoutent aux conclusions de la Cour européenne des droits de l'homme, du CEDS, du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), de l'ECRI et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), qui figuraient déjà dans EFRIS.

2.4. Forum des droits fondamentaux

Le Conseil de l'Europe a été un partenaire majeur du premier Forum des droits fondamentaux organisé par la FRA en 2021 en format hybride. Le CdE a participé au groupe consultatif du Forum, a hébergé un pôle à Strasbourg et a contribué à l'évènement central organisé à Vienne en personne. La Secrétaire Générale du CdE a pris part à une table ronde de haut niveau. La Commissaire aux droits de l'homme du CdE, le directeur général des droits de l'homme et de l'État de droit et le président de la Conférence des OING sont également intervenus. Depuis le pôle de Strasbourg, actif pendant deux jours, le CdE a piloté l'organisation de sept événements et accueilli plusieurs séances en ligne.

Des représentants de haut niveau du Conseil de l'Europe ont contribué activement à la réunion d'experts et leaders en matière de droits de l'homme « Placer les droits de l'homme au cœur de l'avenir de l'Europe », en septembre 2022. La réunion a porté sur les défis urgents touchant aux droits de l'homme, ayant pour but de renforcer l'action et la force collective du système de droits de l'homme, à travers la collaboration et la coopération parmi des acteurs à plusieurs niveaux.

3. Coopération opérationnelle en 2022

3.1. Égalité, Roms et droits sociaux

3.1.1. Lutte contre le racisme et la discrimination

La coopération entre la FRA et le CdE dans ce domaine a porté sur des thèmes allant de la lutte contre les discours et les crimes de haine, aux droits des personnes handicapées, des personnes LGBTI et des enfants, ainsi que sur la promotion des droits sociaux et économiques.

La FRA a participé aux comités intergouvernementaux et aux groupes d'experts pertinents du CdE, contribuant aux travaux du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), du Comité directeur du Conseil de l'Europe sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et de ses sous-structures, à savoir le Comité d'experts sur la lutte contre les crimes de haine (PC/ADI-CH), le Groupe de travail sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (GT-ADI-SOGI) et le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM).

La FRA a coopéré avec l'Alliance parlementaire contre la haine et de la commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE. Le directeur de la FRA a pris part le 14 mars à une audition de l'APCE sur la lutte contre l'antisémitisme en Europe. Cette audition s'est tenue dans le cadre de l'élaboration d'un rapport, au sujet duquel la FRA a transmis des commentaires écrits²⁰.

La FRA et l'ECRI ont poursuivi leur coopération en matière de lutte contre le racisme et la discrimination et de défense de la diversité et de l'inclusion. L'ECRI a contribué activement aux groupes de travail de l'UE au sein des Groupes de haut niveau sur la lutte contre le discours de haine et les crimes de haine et sur l'anti-discrimination, l'égalité et la diversité, et notamment au groupe de travail dirigé par la FRA sur le signalement, la collecte et l'enregistrement des crimes de haine, et au sous-groupe de l'UE sur la mise en œuvre au niveau national du plan d'action contre le racisme de l'UE 2020-2025. L'ECRI a notamment contribué à l'élaboration de deux guides non-contraignantes adoptées par les Groupes de haut niveau de l'UE en 2022²¹.

La FRA est intervenue lors de consultations organisées par l'ECRI, par exemple sur la Recommandation de politique générale révisée (RPG) n° 5 sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans ou lors du séminaire annuel de l'ECRI avec des organismes de promotion de l'égalité. Elle a aussi contribué au « Séminaire sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination antimusulmans – Défis et solutions ».

²⁰ APCE (2022), [Résolution 2447\(2022\) « La prévention et la lutte contre l'antisémitisme en Europe »](#) (version provisoire), Strasbourg, 22 juin 2022.

²¹ Voir Groupe de Haut-Niveau de l'UE sur la lutte contre le discours de haine et les crimes de haine (2022), ["Key guiding principles on cooperation between law enforcement authorities and civil society organisations"](#), Bruxelles, Commission Européenne; et Sous-groupe sur la mise en œuvre au niveau national du plan d'action contre le racisme de l'UE 2020-2025 (2022) ["Common guiding principles for national action plans against racism and racial discrimination"](#), Bruxelles, Commission Européenne.

La FRA a participé et contribué à l'élaboration de la Recommandation du CdE sur la lutte contre le discours de haine²² adoptée lors de la session du Comité des Ministres du CdE tenue le 20 mai 2022 à Turin, et contribue aux travaux du Comité d'experts sur la lutte contre les crimes de haine qui travaille sur une recommandation à ce sujet. Elle a aussi présenté ses travaux dans le domaine de la modération des contenus lors d'un atelier en ligne sur la lutte contre le discours de haine par l'amélioration de la collecte de données²³.

En ce qui concerne les droits humains des personnes LGBTI, la FRA a participé à des réunions du Réseau européen des points focaux gouvernementaux LGBTI, coordonné par le CdE, et a pris part à la 1^{re} réunion du Groupe de travail du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles (GT-ADI-SOGI). Le CdE a participé à son tour aux consultations en ligne des parties prenantes et des experts pour la préparation de la troisième enquête de la FRA sur les personnes LGBTI.

La FRA a présenté les résultats de ses recherches sur le droit des personnes handicapées de vivre de manière indépendante et d'être inclus dans la communauté²⁴ lors d'une audition de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE, dans le contexte de la préparation d'un nouveau rapport sur la désinstitutionnalisation des personnes handicapées.

3.1.2. Inclusion des Roms

En ce qui concerne les droits des Roms, la FRA a participé aux événements conclusifs du programme conjoint de UE/CdE pour l'Accès des femmes Roms à la justice (JUSTROM3), à savoir, un séminaire sur « Le rôle des organismes de promotion de l'égalité et des institutions nationales des droits de l'homme dans la promotion de l'accès des femmes roms à la justice » et une conférence intitulée « Bilan des progrès réalisés pour améliorer l'accès des femmes roms à la justice ».

3.1.3. Droits sociaux

La FRA et le CdE participent à la plateforme sur les droits sociaux et économiques, organisée conjointement par la FRA, le CdE, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (EQUINET) et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'Homme (ENNHRI). La réunion de cette année a porté sur les modalités de renforcement des relations entre les INDH/organismes de promotion de l'égalité et la société civile.

3.1.4. Droits de l'enfant

Les droits de l'enfant demeurent un thème central de la coordination et de la coopération. Pour la quatrième année consécutive, la FRA a participé à une réunion de partenariat avec la coordinatrice pour les droits de l'enfant de la Commission européenne et la coordinatrice des droits de l'enfant du Conseil de l'Europe. L'accent a été mis sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (2021-2024) et sur l'élaboration de la Stratégie

²² CdE, Comité des Ministres (2022), [Recommandation CM/Rec\(2022\)16 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la lutte contre le discours de haine](#), Strasbourg, 20 mai 2022.

²³ Organisé par le Partenariat pour la bonne gouvernance II 2019-2022 de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, projet intitulé « Renforcer l'accès à la justice par la mise en place de mécanismes de réparation non judiciaires pour les victimes de discrimination, de crimes de haine et de discours de haine dans les pays du Partenariat oriental », et la Facilité horizontale de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe pour les Balkans occidentaux et la Turquie (Facilité II) 2019-2022 », dans le cadre de l'action « Promotion de la diversité et de l'égalité dans les Balkans occidentaux ».

²⁴ FRA (2020), [De la vie en institution à la vie en communauté pour les personnes handicapées : perspectives de terrain](#), Luxembourg, Office des publications.

du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027), moyennant un programme conjoint visant à renforcer une justice adaptée aux enfants en tant qu'action européenne commune. La FRA a eu un premier échange de vues avec le Partenariat UE/CdE dans le domaine de la jeunesse, afin d'explorer des possibilités de coopération.

La FRA a participé aux discussions menées lors de la session plénière du CDENF sur les droits des enfants migrants.

En mars, la FRA a pris part à la conférence du projet conjoint CdE/UE « CP4Europe - Renforcer l'action et les cadres nationaux de participation des enfants en Europe ». Elle a fait référence à sa documentation sur les droits de l'enfant et au manuel actualisé de droit européen en matière de droits de l'enfant élaboré conjointement avec le CdE et a donné des exemples de la manière dont elle s'engage résolument auprès des jeunes à travers ses dialogues sur les droits fondamentaux.

La FRA et le CdE ont lancé conjointement le *Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant* actualisé lors d'une manifestation qui a eu lieu en marge de la Conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe « Au-delà de l'horizon : une nouvelle ère pour les droits de l'enfant ». Le directeur de la FRA est intervenu lors de cette conférence pour présenter les travaux de l'Agence dans le domaine des droits de l'enfant.

En octobre, le directeur de la FRA est intervenu lors de la Conférence « Entendez nos voix - les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement », présentant les résultats du rapport de la FRA sur la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales²⁵.

3.2. Justice, numérique et migration

Une étroite coopération et plusieurs échanges ont porté sur des sujets tels que les violences faites aux femmes et la violence domestique, la protection des données, les entreprises et les droits de l'homme, la cybercriminalité et les droits des victimes.

Le directeur de la FRA est intervenu lors de la cérémonie célébrant le 20^e anniversaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) en juin 2022 à Malte. Il a parlé des modalités de renforcement de la qualité et de l'efficacité d'une justice numérisée, faisant part de son intérêt pour un approfondissement de la coopération avec la CEPEJ dans les domaines de la qualité de la justice et de la cyberjustice. La FRA a été invitée à prendre part à la 2^e réunion du Réseau européen de cyberjustice (novembre 2022) et à la 39^e réunion plénière de la CEPEJ (décembre 2022).

La FRA continue de coopérer avec le programme HELP du CdE de différentes manières. Elle a contribué à la mise à jour des cours en ligne et ses experts ont participé aux formations HELP, qui présentent régulièrement des publications et des outils de renforcement des capacités de la FRA, et au groupe de travail chargé de la mise à jour du cours HELP sur la justice adaptée aux enfants et les droits de l'enfant.

Elle a aussi été partenaire du projet joint UE/CdE HELP II avec le ministère public roumain, dispensant une formation aux droits de l'homme aux professionnels du droit pour renforcer les mécanismes de protection et d'assistance aux victimes de crimes.

²⁵ FRA (2022), Children as suspects or accused person in criminal proceedings - Procedural safeguards (anglais uniquement), Luxembourg, Office des publications.

La FRA a participé à l'atelier international du Conseil de l'Europe sur les entreprises et les droits de l'homme en présentant des éléments pertinents de son rapport « *Business and human rights – access to remedy* » (Entreprises et droits de l'homme – accès aux recours)²⁶.

En juin 2022, la FRA a publié la mise à jour de la base de données sur la détention pénale, conçue en coopération étroite avec le forum des Mécanismes Nationaux de Prévention contre la torture et le CdE. La base de données contient plusieurs références aux sources du CdE, à savoir les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, les rapports du CPT et les Statistiques Pénales Annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE).

En septembre, le directeur de la FRA a prononcé un discours lors de la Conférence des ministres de la justice du CdE « "No safe haven": Integrated prevention measures to end domestic, sexual and gender-based violence »

3.2.1. Intelligence artificielle, mégadonnées et protection des données

La FRA participe aux travaux du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) du Conseil de l'Europe et a pris part à sa réunion inaugurale en avril. Elle a continué d'échanger avec le Conseil de l'Europe sur l'IA dans le cadre du groupe globalpolicy.ai group. Elle a ainsi organisé une séance lors de la conférence RightsCon sur l'IA le 10 juin 2022, à laquelle le Conseil de l'Europe a aussi participé.

La FRA participe aussi régulièrement aux réunions du Comité consultatif de la Convention 108, aux travaux duquel elle contribue.

3.2.2. Migration et asile

La coopération entre le CdE et la FRA sur les problématiques touchant les droits de l'homme liés à la migration, à l'asile et aux frontières a porté sur différents thèmes et projets.

La FRA a pris part aux travaux du Comité de rédaction sur la traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET), en contribuant à l'élaboration de la nouvelle Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail²⁷.

Des consultations régulières sur des questions d'intérêt commun liées aux migrations, y compris les droits fondamentaux des personnes qui fuient la guerre en Ukraine, se sont poursuivies sous la coordination de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, avec la participation de plusieurs divisions et entités du CdE dont le mandat est lié aux migrations.

Le directeur de la FRA et la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale du CdE sur les migrations et les réfugiés se sont rencontrés en pour discuter notamment de la possibilité de renforcer la coopération entre la FRA et le CdE dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du CdE sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025), en accordant une attention particulière aux enfants réfugiés et migrants. Parmi les propositions concrètes qui appellent un examen plus approfondi figurent la possibilité de publier une note d'orientation commune sur les normes européennes relatives à la protection des droits des enfants réfugiés et migrants.

²⁶ FRA (2020), [Business and human rights – access to remedy](#), octobre 2020

²⁷ CdE, Comité des Ministres (2022), [Recommandation CM/Rec\(2022\)21 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail](#), Strasbourg, 27 septembre 2022.

La FRA a contribué à l'élaboration de la nouvelle Recommandation du Comité des Ministres du CdE aux Etats membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile²⁸.

En ce qui concerne les droits fondamentaux dans le contexte de la guerre en Ukraine, la FRA est intervenue à plusieurs reprises devant le CdE, en s'appuyant sur les conclusions de sa visite dans quatre pays limitrophes de l'Ukraine. À la suite de ces visites d'information la FRA a eu un échange de vues avec la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les. En mars, la FRA est intervenue devant la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE en contribuant à l'élaboration d'un rapport intitulé « Conséquences humanitaires et déplacements internes et externes en lien avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine »²⁹. La FRA s'est aussi adressée aux agents du CdE, notamment sur le thème de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation par le travail des femmes et des enfants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés.

La FRA a aussi participé, en mai et en octobre, aux deux premières réunions du Groupe de travail sur la migration (CDCJ-MIG) du Comité Européen de Coopération Juridique (CDCJ), chargé d'élaborer, à l'intention des praticiens, un guide sur la rétention administrative des migrants pour favoriser l'application des normes existantes dans ce domaine.

En septembre, la FRA a participé à la conférence du CdE « Lutter contre la traite à des fins d'exploitation par le travail en Europe : normes, réalités et nouvelles stratégies d'action », en présentant les résultats et les recommandations du rapport de la FRA de 2019 sur l'exploitation des travailleurs migrants³⁰.

3.3. Structures et mécanismes des droits de l'homme

La FRA et le CdE ont poursuivi leur coopération en 2022 en faveur des systèmes et institutions des droits de l'homme. Cette coopération a permis une coordination efficace dans des domaines tels que le soutien à la société civile et aux institutions nationales des droits de l'homme.

La FRA a continué à collaborer avec le Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme au niveau local. Fin 2021, la FRA a publié le « *Framework for human rights cities* »³¹ (Cadre pour des villes des droits de l'homme) après avoir consulté le programme « Cités interculturelles » (ICC) du CdE. La coopération continue notamment par la dissémination de ce document dans les villes en Europe.

Parmi d'autres exemples spécifiques de coopération il convient de citer l'effort conjoint qui a porté sur l'espace civique. La FRA et le CdE ont continué à coopérer sur le thème des défenseurs des droits de l'homme, notamment par le biais du Groupe de contact des organisations intergouvernementales sur les défenseurs des droits de l'homme. Le personnel qui coordonne la plateforme des droits fondamentaux de la FRA a maintenu des contacts réguliers avec la Conférence des OING. Le personnel de la FRA qui coordonne la

²⁸ CdE, Comité des Ministres (2022), [Recommandation CM/Rec\(2002\)17 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#), Strasbourg, 20 mai 2022.

²⁹ APCE (2022), [Résolution 2448\(2022\) : Conséquences humanitaires et déplacements internes et externes en lien avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#), Strasbourg, 22 juin 2022.

³⁰ FRA (2019), [Protecting migrant workers from exploitation in the EU: Workers' perspectives \(anglais uniquement\)](#), Luxembourg, Office des Publications.

³¹ FRA (2021), [Human Rights Cities in the EU: a framework for reinforcing rights locally](#) (anglais uniquement), Luxembourg, Publications Office.

Plateforme des Droits Fondamentaux est en contact régulier avec la Conférence des OING du CdE. Des échanges avec le Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme du CdE ont porté sur les défis auxquels les défenseurs des droits de l'homme font face en raison de la guerre en Ukraine.

En septembre, le Directeur de la FRA est intervenu lors de la table ronde internationale "Renforcement et responsabilité de la société civile" co-organisée par la Commission de Venise sous l'égide de la présidence irlandaise du Comité des Ministres du CdE, présentant les résultats de l'étude de la FRA sur l'espace civique et le rapport « European Civil Society : still under pressure – Update 2022 »³²

La FRA a contribué au séminaire des points de contact HELP de l'UE sur la formation effective aux droits de l'homme dans les États membres de l'UE en présentant ses ressources pédagogiques destinées aux praticiens du droit, en particulier les ressources disponibles en ligne concernant la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Elle participe aussi à l'élaboration du cours HELP sur l'interaction entre la CEDH et la Charte de l'UE.

La FRA et le CdE coopèrent dans le cadre du mécanisme de subvention de l'EEE et de la Norvège. La FRA contribue notamment, en tant que partenaire internationale de projet, à deux projets subventionnés, à savoir « Protéger les victimes de crimes » et « Sensibilisation à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et à d'autres obligations internationales en matière de droits de l'homme de la République Tchèque », respectivement dans le cadre des programmes « Justice » en Roumanie et « Droits de l'homme, intégration des Roms et violence fondée sur le genre » en République Tchèque, dont le CdE est l'organisation internationale partenaire.

3.4. Communiquer sur les droits

La FRA et le CdE ont continué de renforcer leur coopération sur le thème de la communication sur les droits de l'homme en 2022.

Le Conseil de l'Europe participe activement au groupe C-9 des responsables de la communication des organisations internationales et régionales des droits de l'homme, par l'intermédiaire de représentants du Secrétariat et du Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme du CdE. Le groupe a travaillé sur une nouvelle édition « des 10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme » lancée lors du Forum des droits fondamentaux de 2021.

La coopération avec le Conseil de l'Europe sur le projet des 10 clés a aussi donné lieu à la production et au lancement de 10 vidéos résumant chacune des 10 clés « remaniées » de la communication sur les droits de l'homme. Lors d'un atelier sur la lutte contre la haine au sein de la Conférence du Conseil de l'Europe « Parler des droits de l'homme en ligne », en avril, la FRA a présenté les 10 clés remaniées à un public sélectionné de communicants sur les droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe continue à être actif au sein du groupe Facebook de la FRA des responsables de la communication sur les droits de l'homme.

La FRA est aussi intervenue au *Forum sur le présent et l'avenir de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe*, coorganisé par le Conseil de l'Europe, où

³² FRA (2022), [European Civil society: still under pressure – Update 2022](#).

elle a présenté les conclusions de ses études sur le sujet. La FRA a aussi participé à la 8^e réunion du Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, coordonnée par le CdE.

4. Perspectives de coopération en 2023

La FRA et le CdE poursuivront leur coopération institutionnelle et thématique en 2023.

Les responsables de la FRA et du CdE ont discuté de la coopération future lors du dialogue biennal en septembre, en se concentrant : sur les répercussions de la guerre en Ukraine sur les droits de l'homme en Europe, en tant que nouveau domaine de coopération ; sur la lutte contre les inégalités et les discriminations - en mettant en particulier l'accent sur l'inclusion des Roms et des Gens du voyage et sur les droits humains des personnes LGBTI ; sur la migration et l'asile ; sur l'état de droit et la société civile en Europe.

En ce qui concerne les manuels conjoints, la FRA et le CdE, y compris le Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, continueront à coopérer, notamment aux fins de l'élaboration du manuel de droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux et se consulteront afin d'identifier de thèmes d'autres manuels, par exemple les droits sociaux et économiques. La FRA, le CdE et la Cour européenne des droits de l'homme examineront la possibilité de produire de nouvelles versions linguistiques des manuels existants.

La FRA continuera à participer aux comités intergouvernementaux et aux groupes d'experts ainsi qu'aux auditions et aux autres activités de l'APCE, sur la base de ses données et de son expertise. De manière similaire, le CdE continuera à contribuer aux travaux des groupes et sous-groupes pertinents au sein des Groupes de haut-niveau de l'UE sur la lutte contre le discours de haine et les crimes de haine et sur l'anti-discrimination, l'égalité et la diversité.

La FRA et le Conseil de l'Europe continueront à travailler sur l'intelligence artificielle, par l'intermédiaire du Comité sur l'intelligence artificielle, de [globalpolicy.ai](https://www.globalpolicy.ai) et d'autres canaux.

La FRA et le CdE poursuivront leur coopération bien établie également dans le domaine de la migration, de l'asile et des frontières, afin de renforcer la protection des droits de l'homme des personnes en déplacement.

La FRA et le CdE continueront à développer l'EFRIS, en vue de l'ajout d'autres mécanismes du CdE.

La FRA coopérera avec le CdE pour diffuser davantage le Cadre des villes des droits de l'homme en Europe.

La FRA et le CdE continueront à coopérer sur le thème de la communication sur les droits de l'homme par le biais du groupe C-9 des responsables de la communication, et en se soutenant réciproquement sur les réseaux sociaux et sur d'autres canaux de communication. La FRA envisage d'impliquer le CdE dans le Forum des Droits Fondamentaux 2024.